

## **Règlement Randonnées VTT Saint Domineuc**

----Chaque parcours est ouvert à tous, licenciés ou non.

----Les participants mineurs devront présenter, lors de l'inscription, une autorisation parentale ou être accompagnés par une personne majeure.

----Cette Randonnée n'est pas une compétition, les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle, ils doivent rester « fair-play » avec les autres randonneurs.

### **Pour les Vététistes :**

#### **LE PORT DU CASQUE, GILET FLUO et LAMPE SONT OBLIGATOIRES**

----Les Participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux consignes des organisateurs, les routes ne sont pas gardées et les intersections ne sont pas protégées.

----Le fléchage mis en place par les organisateurs doit être suivi. Tout vététiste ou marcheur doit respecter les lieux traversés et ne jeter aucun déchet.

----Sur ces parcours, certains passages empruntent des lieux privés qui ne seront utilisés que le jour de la Randonnée

----Tout accident survenu à un participant ou provoqué par lui, ne pourra en aucun cas engager la responsabilité des organisateurs

----En s'inscrivant le Vététiste et le Randonneur doivent être en bonne forme physique et n'avoir aucune contre-indication à la pratique de ce sport.

----Droit à l'image : sur ces parcours des clichés photographiques seront pris, les personnes reconnaissables s'engagent à n'exercer aucun recours contre les organisateurs.